

**QUIMPER BRETAGNE
OCCIDENTALE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 12 décembre 2017

**Rapporteur :
Monsieur Christian
CORROLLER**

N° 67

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :
- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois,
à compter du : 19/12/2017
- la transmission au contrôle de légalité le : 18/12/2017
(accusé de réception du 18/12/2017)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

**Convention 2018-2021
Quimper Bretagne Occidentale / ACTIFE Quimper Cornouaille
(Action Territoriale pour l'Insertion, la Formation et l'Emploi)**

Depuis la création de l'association en 2011, l'agglomération et ACTIFE entretiennent un partenariat étroit afin notamment de permettre l'insertion dans l'emploi des bénéficiaires du Revenu de solidarité active (RSA) et des demandeurs d'emplois de longue durée. Il est proposé au conseil communautaire d'approuver la convention 2018-2021 qui formalise ce partenariat et de voter, au titre de l'année 2018, une avance de subvention de 51 000 € au profit de l'association.

L'association ACTIFE (Action territoriale pour l'insertion, la formation et l'emploi) Quimper Cornouaille a été créée le 1^{er} janvier 2011, prenant ainsi la suite des missions confiées auparavant au Plan Local pour l'Insertion et de l'Emploi (PLIE) de Quimper Communauté, en l'élargissant à la Cornouaille.

En 2016, ACTIFE Quimper Cornouaille a ainsi accompagné plus de 800 personnes en recherche d'emploi sur l'ensemble du territoire cornouaillais dont 372 résidant sur le territoire de Quimper communauté. Ces 372 personnes sont à :

- 50,27 % des femmes ;
- 55,38 % des bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active (RSA) ;
- 42,74 % des personnes âgées de plus de 50 ans.

En complément de l'accueil proposé dans les locaux de son siège situé à Creac'h Gwen, l'association ACTIFE assure également une permanence hebdomadaire d'une demi-journée au sein de la Maison des Services Publics située à Kermoisan.

Il est proposé de conclure une nouvelle convention pour la période 2018-2021 par laquelle l'association ACTIFE Quimper Cornouaille s'engage à :

- Accueillir, orienter et accompagner les bénéficiaires du RSA et les demandeurs d'emploi de longue durée afin de les insérer durablement dans l'emploi ;
- Veiller notamment à assurer l'accompagnement des demandeurs d'emploi de plus de 50 ans, ainsi que les demandeurs d'emploi issus du quartier prioritaire de Kermoisan ;
- Dans le cadre de l'égalité entre les hommes et les femmes, veiller à favoriser la mixité du public accueilli ;
- Mettre en œuvre tous les moyens nécessaires afin d'accompagner chaque année 400 personnes résidant sur le territoire de Quimper Bretagne Occidentale, avec un objectif de sorties dynamiques fixé à 50 %.

Quimper Bretagne Occidentale s'engage, pour sa part, à soutenir la mise en œuvre de ces objectifs à travers le versement d'une subvention annuelle à l'association ACTIVE Quimper Cornouaille.

Après avoir délibéré, madame Claire LEVRY-GERARD ne participant pas aux délibérations, le conseil communautaire décide, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- 1 - d'autoriser monsieur le président à signer la convention 2018-2021 avec l'association ACTIVE Quimper Cornouaille.
- 2 - d'autoriser le versement d'une avance sur la subvention 2018 d'un montant de 51 000 €, représentant un tiers de la subvention allouée à l'association en 2017 (imputation budgétaire : 523 6574 900).